



HAL
open science

**La “ démocratie de l’abstention ” à l’université.
Constante historique ou nouvelle défiance envers la
représentation étudiante ?**

Paolo Stuppia, Tristan Haute

► **To cite this version:**

Paolo Stuppia, Tristan Haute. La “ démocratie de l’abstention ” à l’université. Constante historique ou nouvelle défiance envers la représentation étudiante ?. *Agora débats/jeunesses*, 2021, *Agora débats/jeunesses*, 88 (2), pp.7-25. 10.3917/agora.088.0007 . hal-03336580v1

HAL Id: hal-03336580

<https://hal.univ-lille.fr/hal-03336580v1>

Submitted on 7 Sep 2021 (v1), last revised 13 Oct 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « démocratie de l'abstention » à l'université : constante historique ou nouvelle défiance envers la représentation étudiante ?

Paolo Stuppia¹ et Tristan Haute²

Résumé

Alors que la préférence des jeunes pour des pratiques opposées au vote et à l'action syndicale fait l'objet de controverses, cet article interroge l'un des indicateurs avancés pour illustrer le retrait de la fraction scolarisée des modes de participation « traditionnels » : l'abstention massive aux élections étudiantes. Au croisement de la sociologie électorale, de la jeunesse et des mouvements sociaux, nous montrons que cette non-participation est moins le signe d'un rejet généralisé de la démocratie représentative que la conséquence d'une moindre capacité des organisations étudiantes à mobiliser les votant·e·s, nombre de leur militant·e·s semblant se détourner de l'activité électorale.

Pour citer cet article : Stuppia Paolo, Haute Tristan, « La « démocratie de l'abstention » à l'université. Constante historique ou nouvelle défiance envers la représentation étudiante ? », *Agora Débats/Jeunesses*, 2021/2, n°88, p. 7-25.

¹ Docteur en science politique, chercheur associé au CESSP (CNRS/Université Paris 1/EHESS), stuppiap@parisnanterre.fr

² Docteur et ATER en science politique, chercheur au CURAPP-ESS (CNRS/Université de Picardie Jules Verne), chercheur associé au CERAPS (CNRS/Université de Lille/Sciences Po Lille), tristan.haute@univ-lille.fr

Introduction

Moins de six mois après Mai 68, la loi Faure instaure une représentation élue des étudiant·e·s, auparavant quasi inexistante (Poucet, Valence, 2016). Des scrutins au suffrage universel direct sont ainsi organisés dès 1969 dans les unités d'enseignement et de recherche (UER) – devenues ensuite unités de formation et de recherche (UFR) –, puis, avec la loi Savary de 1984, à l'échelle des universités (conseil d'administration, conseil académique³). Il en est de même dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Cette « citoyenneté institutionnelle, posant la question de la participation étudiante aux rapports pédagogiques eux-mêmes » (Legois *et al.*, 2020, p. 14) et à la gestion des aides sociales les concernant, semble cependant avoir été délaissée très tôt : si, à la fin de mars 1969, 52 % des étudiant·e·s se rendaient aux urnes (Boussard, 1974), les scrutins suivants n'ont jamais réuni plus du tiers des inscrit·e·s au niveau national. Les taux de participation, certes variables selon les consultations et les contextes (voir *infra*), apparaissent aujourd'hui infimes. Pour ne prendre qu'un exemple, à peine 6 % des étudiant·e·s ont voté dans les CROUS en novembre 2018 (voir tableau 1, p. xx).

La « démocratie étudiante » constitue-t-elle une vaste « démocratie de l'abstention » – pour reprendre l'expression de Céline Braconnier et de Jean-Yves Dormagen (2007) à propos de la démobilisation électorale dans les quartiers populaires ? Comment expliquer cette autoexclusion et ses amplifications contemporaines ?

³ Avant 2013 : conseil scientifique et conseil des études et de la vie universitaire.

Tableau 1. Participation aux élections CROUS (2002-2018) [en %]

Année	Participation
2002	5,53
2004	8,11
2006	6,27
2008	7,56
2010	7,80
2012	9
2014	8,52
2016	7,51
2018	6,01

Source : chiffres publiés par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et calculs de l'auteur.

Champ : étudiant·e·s inscrit·e·s dans une formation postbaccalauréat publique ou privée ouvrant droit à la couverture par le régime étudiant de sécurité sociale.

Note : en 2018, le CNOUS a publié un chiffre de 8,5 %, mais celui-ci semble être la moyenne des taux de participation enregistrés dans chaque CROUS et non le rapport, au niveau national, du nombre de votant·e·s sur le nombre d'inscrit·e·s. Le chiffre de 6,01 % est issu de nos calculs sur la base des résultats de 21 des 29 CROUS.

Note de lecture : lors des élections qui ont eu lieu en novembre 2016 dans l'ensemble des CROUS, 7,51 % des étudiant·e·s concernés par le scrutin ont effectivement voté.

Notre article entend mettre à l'épreuve, dans un jeu de miroirs entre la sociologie électorale, celle de la jeunesse et celle des mouvements sociaux, l'hypothèse d'un rejet diffus et grandissant de la cogestion universitaire, dont l'abstention aux élections étudiantes serait l'indicateur premier. D'une part, de nouvelles dispositions relatives à la gouvernance des établissements – de la loi « libertés et responsabilités des universités » (LRU) de 2007 aux regroupements d'établissements – auraient affaibli le rôle des représentant·e·s étudiant·e·s ; d'autre part, les modes de participation au jeu démocratique longtemps admis comme « légitimes » seraient aujourd'hui confrontés à des remises en cause croissantes en raison d'effets de génération (Norris, 2002 ; Tiberj, 2017). En se limitant aux formes « conventionnelles » (vote, adhésion à un parti ou à un syndicat), les plus jeunes participeraient moins et de manière davantage intermittente. Elles et ils seraient pour autant plus intéressé·e·s par la politique que leurs aîné·e·s et seraient davantage attiré·e·s par des formes plus éloignées de la démocratie représentative : manifestations, boycotts, grèves ou occupations, à l'image des zones à défendre (ZAD). D'autres travaux tendent toutefois à nuancer ces effets de génération : par exemple, la non-adhésion des jeunes à un syndicat ne s'accompagnerait pas nécessairement d'opinions critiques à l'égard de la forme syndicale (Béroud *et al.*, 2019). L'abstention étudiante actuelle pourrait dès lors être le résultat d'une très faible mobilisation du corps électoral par les listes candidates, à l'instar des

organisations de salarié·e·s qui peinent à faire adhérer de jeunes recruté·e·s confronté·e·s au turn-over et à la précarité.

Encadré méthodologique

Notre étude repose sur une multitude de matériaux, qualitatifs et quantitatifs, collectés au cours de différentes enquêtes entre 2006 et 2020, ayant notamment donné lieu à un mémoire de recherche en science politique (Haute, 2014) et appuyé une thèse de doctorat en science politique publiée depuis sous forme d'ouvrage (Stuppia, 2014; 2020).

D'une part, nous avons mobilisé de nombreuses données électorales, rassemblant ainsi l'ensemble des résultats des scrutins aux conseils centraux des universités françaises entre 2011 et 2014 et dans les CROUS de 2012 à 2018 mais aussi, de manière plus parcellaire – tant la récolte s'avère chronophage, voire impossible –, les résultats des élections d'UFR, en particulier au sein des établissements où nous avons enseigné⁴.

D'autre part, des récoltes de tracts, une trentaine d'entretiens semi-directifs ou non-directifs – avec des syndicalistes et des responsables associatifs (Fédération des associations générales étudiantes [FAGE], Promotion et défense des étudiants [PDE], Union nationale des étudiants de France [UNEF], Solidaires) élu·e·s dans diverses instances et avec de simples votant·e·s ou abstentionnistes – ainsi que diverses observations réalisées pendant les campagnes électorales de la période analysée ont fortement alimenté cet article, y compris lorsqu'ils n'apparaissent qu'en arrière-plan. Ces matériaux ont été rassemblés principalement dans les universités de Lille, Paris 1 et Paris Nanterre.

Nous proposons dans un premier temps de revenir sur l'abstentionnisme électoral étudiant et, plus particulièrement, sur ses déterminants potentiels. Nous nous concentrons ensuite sur les militant·e·s étudiant·e·s, véritables agent·e·s électoraux·les, qui semblent actuellement se détourner, partiellement et différemment selon les contextes, des scrutins universitaires.

Les ressorts de l'abstentionnisme étudiant

Si l'abstention étudiante fait l'objet de commentaires médiatiques et syndicaux réguliers⁵, peu de travaux scientifiques se sont intéressés à ses ressorts individuels et collectifs ainsi qu'à ses possibles interprétations. Les enquêtes Conditions de vie de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) n'interrogent d'ailleurs pas les étudiant·e·s sur leur vote aux scrutins universitaires, alors même qu'elles les questionnent sur leur adhésion syndicale et associative et sur l'exercice éventuel d'une fonction élective (Thoury, 2016).

⁴ Souvent affichés pendant quelques semaines à l'entrée des services administratifs, les procès-verbaux de proclamation des résultats ne sont pas toujours accessibles en ligne, notamment pour les scrutins d'UFR, et doivent faire l'objet d'une requête spécifique par la suite auprès des services juridiques des établissements, rendant difficile leur collecte. À ce titre, nous tenons à remercier tous les personnels qui ont donné suite à nos demandes.

⁵ Voir par exemple Audras S., 2017, « Universités. La Fage devance l'Unef sur fond d'abstention », *L'Humanité*, 3 février.

Sur le plan historique, Robi Morder rappelle que la majorité du syndicat longtemps hégémonique, l'UNEF, a appelé à boycotter les premières élections de 1969 au nom du refus de la cogestion de « l'université bourgeoise » (Morder, 2020a, p. 55). Il faut attendre les lois Savary de 1984 – citée précédemment – et Jospin de 1989 pour qu'un consensus relatif au sein de l'UNEF⁶ ainsi que dans l'ensemble des autres organisations s'établisse. En 1989, le législateur met en place une véritable représentativité syndicale étudiante selon l'obtention (ou non) de sièges dans deux instances nationales élues au suffrage indirect, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et le conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). L'idée est de promouvoir les listes qui, au niveau de chaque université ou académie, ont obtenu le plus de voix parmi les étudiant·e·s, en faisant des élu·e·s des « grand·e·s électeurs·trices » pour ces deux organes. Un scrutin proportionnel de liste détermine ensuite le statut de l'organisation (représentative ou non), son « classement » (objet d'appropriations symboliques⁷) ainsi que l'éventuel niveau des subventions.

Pour autant, les élections étudiantes locales, les seules au suffrage direct, connaissent un niveau de participation historiquement faible depuis leur instauration. Celui-ci ne dépasse pas 25 % au cours des années 1970 en ce qui concerne les UER (Boussard, 1974 et 1980) et il n'est que de 17,27 % en 1984, lors des premiers scrutins directs aux conseils d'université (Côme, Morder, 2009, p. 17). Pour ces dernières instances, il est en diminution constante depuis : 13,9 % en 2002-2003 (Kunian, 2004, p. 33), 13,76 % en 2011-2012 et 12,31 % en 2013-2014 (Haute, 2014). Enfin, la participation aux élections dans les CROUS est comprise entre 5 % et 10 % depuis les années 1980 (Le Bart, 2001, p. 364 ; voir tableau 1, p. xx).

Comme dans le champ politique, le phénomène abstentionniste étudiant s'expliquerait par plusieurs logiques imbriquées : alors que certaines personnes sont socialement prédisposées à s'abstenir, d'autres s'excluent du suffrage faute d'enjeux, et d'autres encore, pourtant prédisposées à participer, ne sont pas suffisamment mobilisées par leurs proches ou par les candidat·e·s.

Un effet d'âge ?

On peut tout d'abord poser l'hypothèse qu'une partie du non-vote des étudiant·e·s est liée au jeune âge de celles et ceux-ci et au caractère « passager » des études. Rappelons tout d'abord que, lors des consultations politiques et professionnelles, un « moratoire électoral » (Muxel, 2001) a été mis en évidence, les plus jeunes s'abstenant massivement, une différence qui se vérifie à situation sociale et à intégration professionnelle égales (Braconnier *et al.*, 2017 ; Blavier *et al.*, 2020). Il est tout à fait

⁶ L'ancienne UNEF éclate en 1971 en deux organisations distinctes, l'UNEF-Unité syndicale (US) et l'UNEF-Renouveau, proche du parti communiste français (PCF) ; l'UNEF-US refuse de participer aux scrutins étudiants jusqu'en 1981.

⁷ L'UNEF a ainsi revendiqué pendant plus de deux décennies son statut de « première organisation étudiante de France » ; elle est aujourd'hui concurrencée par la FAGE, qui emploie désormais le même argument dans ses tracts et communiqués de presse.

possible que ce « moratoire électoral » se retrouve également dans le champ universitaire, bien que les étudiant·e·s soient davantage prédisposé·e·s à participer aux scrutins politiques que les autres jeunes (et de manière générale à s'engager), en raison de leur niveau de diplôme et, du moins pour une partie d'entre elles et eux, de leurs origines sociales (Lardeux, 2016, p. 93), ce qui vient remettre en cause le constat d'une dépolitisation étudiante (Morder, 2020b, p. 138). Parallèlement, les travaux de recherche ont montré que la précarité et la faible ancienneté dans l'emploi favorisent l'abstention (Blavier *et al.*, 2020 ; Peugny, 2015). Or, la durée moyenne des études supérieures apparaît relativement faible par rapport au temps passé au travail⁸ et les études sont parfois menées de manière intermittente. Si nous ne disposons pas de données robustes au niveau individuel sur ce point, les enquêtes de l'OVE montrent que le sentiment d'intégration sur un campus et au sein d'une filière ou d'une promotion n'est pas majoritaire parmi les étudiant·e·s, en particulier parmi celles et ceux qui ne s'engagent pas (Thoury, 2016). De plus, c'est dans les filières où ce sentiment d'intégration est le plus fort que la participation est la plus élevée. C'est ce que constataient déjà dans les années 1990 Christian Le Bart et Pierre Merle (1997). Comparant les étudiant·e·s de trois filières, ils remarquaient que celles et ceux inscrit·e·s dans un institut d'études politiques (IEP), impliqué·e·s y compris dans les scrutins universitaires, partageaient un fort sentiment d'intégration. À l'inverse, les étudiant·e·s d'administration économique et sociale (AES) apparaissaient atomisé·e·s, faiblement intégré·e·s et participaient dès lors très peu aux élections. Les étudiant·e·s en droit, enfin, étaient dans une situation intermédiaire.

Un effet de filière ?

Nous observons également, sur une période plus récente, de fortes variations de participation selon la filière d'études (voir tableau 2, p. xx). En 2014, les étudiant·e·s en santé (14,78 %), en sciences (14,85 %), en instituts universitaires de technologie ([IUT] 18,25 %) ou encore en écoles d'ingénieurs (18,08 %) ont voté bien plus que celles et ceux en lettres et sciences humaines (9,60 %) ou en droit, économie et gestion (11,94 %). Ces inégalités de participation sont d'autant plus importantes qu'elles semblent se maintenir sur le temps long (Le Bart, 2001) et qu'elles recourent les différences observées en matière d'engagement associatif. Mais elles ne correspondent pas à des inégalités de politisation, les étudiant·e·s en IUT, en santé ou en sciences étant très peu intéressé·e·s par la politique par rapport à celles et ceux en droit ou en sciences sociales (Michon, 2008). À ce titre, Anne Muxel *et alii* remarquent un décalage entre la très forte politisation des étudiant·e·s de l'IEP de Paris et leur suffrage aux scrutins universitaires : les étudiant·e·s ne sont jamais plus de 30 % à se rendre aux urnes (Muxel *et al.*, 2004, p. 120), même si d'autres enquêtes observent un lien, dans certaines filières, entre l'existence d'un intérêt pour la politique et la participation aux élections étudiantes (Haute, 2020). De

⁸En France, la durée des études supérieures est estimée en 2011 à quatre ans selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale.

plus, les coefficients de variation présentés dans le tableau 2 (ci-dessous) attestent que la participation, au sein d'un même secteur de formation, demeure très hétérogène.

Tableau 2. Participation des étudiants aux élections universitaires selon le secteur de formation

Secteur de formation	Participation (2011-2012) (en %)	Coefficient de variation (2011-2012)	Participation (2013-2014) (en %)	Coefficient de variation (2013-2014)
Droit, économie gestion	14,92	0,33	11,94	0,42
Lettres et SHS	13,40	0,34	9,60	0,48
Sciences et technologies	19,25	0,29	14,85	0,45
Santé	25,66	0,32	14,78	0,30
IUT	16,99		18,25	
Écoles d'ingénieurs intégrés	22,08		18,08	
ESPE	14,22		11,24	
Collèges pluridisciplinaires (hors santé)	13,25		10,93	
Collèges pluridisciplinaires	12,25		12,58	
Ensemble	13,76		12,31	

Source : résultats des élections de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU 2011-2014) compilés par Tristan Haute (pour plus d'éléments sur la construction de la base, voir Haute, 2014).

Champ : étudiant-e-s inscrit-e-s dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP) portant le titre d'université.

Note : le coefficient de variation résulte de la division de l'écart type par la moyenne. Il n'est pas sensible à la moyenne et permet de comparer l'hétérogénéité des différents taux de participation. Plus il est élevé, plus les données observées sont hétérogènes. Il n'est calculé que pour les types de collèges dont le nombre est suffisamment élevé dans la base de données utilisée.

Note de lecture : lors des élections organisées dans les universités françaises durant l'année universitaire 2013-2014, 11,94 % des étudiant-e-s rattaché-e-s aux circonscriptions disciplinaires « droit, économie, gestion » ont participé à ces scrutins. Le coefficient de variation des résultats observés dans chacune des universités s'élève à 0,42.

La filière est donc sans doute une variable « lourde » de l'abstention étudiante, mais, d'une part, elle n'explique pas à elle seule les variations de cette dernière et, d'autre part, elle peut dissimuler d'autres disparités en termes de profils sociaux, de sentiment d'intégration (comme analysé précédemment), ou encore d'offre électorale. S'agissant des profils sociodémographiques, les données individuelles manquent. Mais les enquêtes de l'OVE montrent que les étudiantes sont significativement moins

engagées, syndicalement ou dans des fonctions électives, que les étudiants. Elles montrent également que les étudiant·e·s dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures sont significativement plus engagé·e·s que le reste du public universitaire (Thoury, 2016), un résultat confirmé en matière de participation électorale par une enquête localisée récente (Haute, 2020). Or, les filières identifiées comme les plus participantes se distinguent par un taux de féminisation plutôt faible (IUT, écoles d'ingénieurs, sciences)⁹ et/ou par une concentration d'étudiant·e·s dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures (disciplines médicales, écoles d'ingénieurs)¹⁰.

Une offre électorale insuffisante ?

Enfin, l'offre électorale ne doit pas être négligée. Celle-ci est très variable, tant les consultations étudiantes sont nombreuses. Relativement diversifiée lors des élections aux conseils d'universités ou dans les CROUS, elle est souvent très réduite lors des scrutins en UFR. Par exemple, sur les 21 composantes de l'université de Lille pour lesquelles nous disposons des résultats des dernières élections (2018-2020), 14 ont connu un scrutin non concurrentiel. Il en va de même à Paris Nanterre pour 7 UFR sur 9 (2019).

On pourrait dès lors penser que cette faible concurrence ne favorise pas la mobilisation. Ainsi, le scrutin pour le conseil de l'UFR de sciences sociales et administration (SSA) de Paris Nanterre, où seule une liste UNEF était présente en 2019, a rassemblé moins de 1 % des inscrit·e·s : seuls 36 étudiant·e·s se sont déplacé·e·s sur 3 858, en élisant 10 représentant·e·s avec un total de 28 voix (8 votes blancs et nuls). Toutefois, à l'université de Lille, certains scrutins concurrentiels connaissent également une participation inférieure à 1 % : en mars 2019, pour l'élection au conseil de la Faculté des sciences et technologies, les 0,79 % de votant·e·s ont départagé deux listes (l'une soutenue par Solidaires étudiant·e·s, l'autre par différents bureaux des étudiants [BDE]) ; en mai 2019, pour l'élection au conseil de la Faculté des humanités, les 0,58 % de votant·e·s ont pu départager trois listes, dont l'une soutenue par la nouvelle Fédération syndicale étudiante (FSE). Parallèlement, dans la même université de Lille, certains scrutins non concurrentiels sont marqués par une participation relativement importante : ainsi 19,23 % des étudiant·e·s de l'IUT de Roubaix se sont mobilisé·e·s, en 2019, pour une élection n'ayant qu'une seule liste candidate.

Si le degré de concurrence du scrutin joue peu, le type d'organisation en compétition semble être une variable plus structurante (Boussard, 1980, p. 89). En présence de listes « corporatives », portées par des associations de filière, la participation semble significativement plus importante qu'en présence de

⁹ Selon des chiffres de 2011 diffusés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

¹⁰ Voir sur le site de l'Observatoire des inégalités, 2019, « Les milieux populaires largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur » (www.inegalites.fr/Les-milieux-populaires-largement-sous-representes-dans-l-enseignement-superieur?id_theme=20).

listes syndicales. Ainsi, à l'université de Lille, lors des dernières élections dans les composantes, 8,43 % des étudiant·e·s confronté·e·s à une liste corporative ont participé à l'un des scrutins contre 3,35 % de celles et ceux confronté·e·s à une liste syndicale.

Cependant, le type de liste candidate est fortement corrélé à la filière d'études et, plus particulièrement, au sentiment d'intégration des étudiant·e·s au sein de celle-ci. En effet, comme l'ont illustré une fois de plus Christian Le Bart et Pierre Merle (1997), les filières les plus participantes sont également celles identifiées comme les plus « intégratrices », cette perception – cultivée par l'institution – favorisant l'émergence d'associations corporatives fortement ancrées. Ainsi, à Polytech Lille, la participation étudiante à l'élection du conseil d'école de février 2020 s'est élevée à 32,21 % (35,61 % en 2019) avec deux listes en présence, dont l'une soutenue par le BDE. À l'inverse, lorsque le sentiment d'appartenance à la filière est plus faible et l'implantation syndicale ou corporative plus ténue, alors la participation est infime, comme l'illustrent les résultats des élections à l'université de Lille cités plus haut, en humanités et en sciences et technologies notamment.

Abstention, absence d'enjeux et de stimuli électoraux

Si l'on considère les deux variables qui apparaissent centrales et corrélées, à savoir le sentiment d'intégration et le type de liste candidate, on comprend alors que l'abstention des étudiant·e·s s'explique avant tout par l'absence d'enjeux saillants du vote à leurs yeux, tant les études supérieures représentent un moratoire avant l'insertion professionnelle, et par le fait qu'elles et ils n'ont pas été, concrètement, mobilisé·e·s. Un élément supplémentaire conforte notre hypothèse : l'« effet de taille ». Souvent, les petites filières, les petits établissements et les petits CROUS sont les plus mobilisés électoralement (voir tableau 3, p. xx). Comme le souligne Frédéric Lebaron, ce sont ici les « influences » des associations et des militant·e·s des syndicats, « plus ou moins diffuses, qui “activent” de façon variable la norme civique dans des contextes précis ; le fait de voter dépend ainsi avant tout de l'état de l'organisation collective du groupe [...] et de la mobilisation de celui-ci » (Lebaron, 2012, p. 103). Les votant·e·s ne sont donc pas les étudiant·e·s qui adhèrent le plus au principe d'une « démocratie représentative » universitaire: les quelques données recueillies au niveau individuel soulignent, au contraire, un fort niveau de méconnaissance des scrutins (Haute, 2020). Elles et ils sont avant tout celles et ceux qui, par l'intermédiaire d'associations ou de syndicats, ont reçu des « stimuli électoraux », principalement le jour du vote. Dans ce cadre, alors que les associations peuvent s'appuyer sur des liens interpersonnels noués sur le long terme – par exemple lors des soirées festives, des barbecues ou des voyages – et sur une appartenance corporative commune, les organisations syndicales privilégient une activité de « services » et de défense individuelle ou collective des étudiant·e·s et/ou une présence massive le jour du scrutin sur les campus (interventions en amphithéâtre ou dans les travaux dirigés, tractages, etc.). Mais, derrière cette distinction schématique, il ne faudrait pas occulter le fort multipositionnement des étudiant·e·s engagé·e·s : les membres d'une association sont ainsi deux fois plus syndiqué·e·s (6,2 %) que le reste des étudiant·e·s

(2,8 %) et plus de la moitié des syndiqué·e·s sont membres d'une association (58,7 %) [Thoury, 2016]. À ce titre, nos observations de campagnes électorales révèlent que les listes syndicales s'appuient fréquemment sur un réseau de sympathisant·e·s engagé·e·s dans la vie associative, comme c'est le cas de Solidaires à Lille ou de l'UNEF à Paris Nanterre¹¹.

S'intéresser aux déterminants de l'abstention permet donc d'affirmer que celle-ci est avant tout le reflet d'une non-mobilisation : les étudiant·e·s, même lorsqu'elles et ils sont prédisposé·e·s à se rendre aux urnes, ne le font pas parce que les candidat·e·s ne les mobilisent pas, ou pas suffisamment. Doit-on dès lors en conclure à un détournement massif des agent·e·s électoraux·les, les militant·e·s des syndicats ou des associations, des scrutins universitaires ?

¹¹ L'UNEF se présente généralement aux élections sous le nom « UNEF et associations étudiantes » revendiquant un réseau de soutiens souvent nationaux. À Lille, Solidaires a régulièrement eu recours, entre 2012 et 2017, à l'appellation « SUD & Assos », mentionnant l'appartenance associative des candidat·e·s sur les bulletins de vote, faisant élire des non-syndiqué·e·s, y compris à la vice-présidence étudiante, ou même impulsant une liste syndicale et associative intitulée « La Communauté de l'Asso » en 2016.

Tableau 3. Participation aux élections CROUS de novembre 2018 selon la taille des CROUS

CROUS ou circonscription	Nombre d'étudiant·e·s	Participation (en %)
Paris	363 320	2,48
Lyon-Saint-Étienne	196 773	5,11
Versailles	177 864	3,41
Lille	176 492	6,92
Toulouse	134 552	4,79
Nantes-Angers-Le Mans	131 978	3,84
Bordeaux-Pau	131 879	3,58
Aix-Marseille	102 089	9,62
Grenoble	93 056	7,20
Montpellier	85 919	5,40
Rennes	78 325	5,40
Nancy-Metz	73 041	8,68
Besançon-Dijon	69 950	9,31
Nice-Toulon	53 600	9,54
Amiens	47 938	11,09
Lorient-Vannes-Brest	46 775	8,05
Clermont-Ferrand	46 355	6,47
Poitiers-La Rochelle	42 616	10,34
Reims	39 073	13,01
Limoges	22 472	13,63
La Réunion	22 434	20,67
Guadeloupe	91 89	19,73
Martinique	7 699	15,42
Guyane	4 135	8,90

Source : procès-verbaux des élections.

Champ : étudiant·e·s inscrit·e·s dans une formation postbaccalauréat publique ou privée ouvrant droit à la couverture par le régime étudiant de sécurité sociale.

Note : tous les CROUS n'ont pas publié des procès-verbaux indiquant le taux de participation enregistré.

Note de lecture : lors des élections qui ont eu lieu en novembre 2016 au conseil d'administration du CROUS de Lille, 6,92 % des 176 492 étudiant·e·s inscrit·e·s pour ce scrutin ont voté.

Un détournement partiel et différencié des activités électorales

La faiblesse de l'activisme électoral étudiant n'est pas une nouveauté en soi (voir *infra*). Pour autant,

un certain nombre d'évolutions contemporaines ont favorisé une baisse de la mobilisation militante lors des scrutins, ayant pour corollaire une hausse de l'abstention. Autrement dit, pour reprendre un constat de Julie Le Mazier à propos des assemblées générales (AG) étudiantes, « il ne s'agit pas de nier les transformations qui affectent le syndicalisme ni leurs effets sur les modes d'organisation » mais d'aborder « la question de leurs liens en restituant la complexité des configurations particulières, sociales et politiques, qui conduisent des acteurs, syndiqués ou non, à adopter un mode d'action plutôt qu'un autre, et à en user de telle ou telle manière » (Le Mazier, 2015, p. 70). Sont ainsi indirectement interrogées les articulations entre une citoyenneté étudiante « institutionnelle » et « en mouvement », source de « socialisation, d'acculturation et de politisation, notamment à travers l'expérimentation d'une démocratie directe et moins "formelle" qu'à l'ordinaire : AG, comités, coordinations » (Legois *et al.*, 2020, p. 15).

Un pouvoir étudiant de plus en plus réduit

Les réformes successives de la gouvernance des établissements, en particulier la loi LRU de 2007 ou, plus récemment, les regroupements successifs d'établissements, ont réduit la place des organisations étudiantes dans les conseils en faveur d'acteurs externes au monde universitaire. Elles ont aussi affaibli le poids desdits conseils au profit des président·e·s d'universités. Elles ont enfin, à la faveur de fusions d'universités ou de composantes, accru la distance entre un faible nombre de représentant·e·s et des milliers, voire des dizaines de milliers d'étudiant·e·s. Les « enjeux » des scrutins deviennent par conséquent de moins en moins saillants, pour les électeur·trice·s comme pour les candidat·e·s, tant les arènes sont éloignées du terrain et la capacité décisionnelle des élu·e·s a tendance à diminuer.

Certes, la LRU a également donné une existence légale au rôle de vice-président·e étudiant·e (VPE), une fonction élective indirecte censée contrebalancer l'augmentation des prérogatives présidentielles. Mais un rapport du Sénat de 2013 déplore qu'« en matière de gouvernance, le rôle de vice-président étudiant [ne soit] pas jugé pleinement satisfaisant au regard de la pratique qui tend à en faire soit un "délégué de classe", soit un commissaire de l'équipe présidentielle, soit un délégué aux relations avec le CROUS, mais en aucun cas un vice-président de droit commun pleinement investi sur la globalité de la gouvernance stratégique¹² ».

Nous assistons donc au creusement d'une contradiction présente dès la loi Faure de 1968 et qu'aucun gouvernement successif n'a su (ou entendu) résoudre : à l'image de ce qui a été observé dans les entreprises, les élections étudiantes, en étendant les procédures de la démocratie politique, ont vocation à constituer la forme de participation la plus légitime à la vie de l'institution, sans pour autant que cette dernière connaisse un fonctionnement entièrement démocratique, en particulier depuis 2007. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les scrutins attirent de moins en moins de

¹² Gillot D., Dupont A., 2013, *L'autonomie des universités depuis la loi LRU : le big-bang à l'heure du bilan*, Rapport d'information du Sénat n° 446, p. 49.

participant·e·s et que certain·e·s militant·e·s décident de les délaissier ou de les tourner en dérision.

Le délitement de l'offre syndicale traditionnelle

Deuxième grande mutation, l'offre syndicale « traditionnelle », opposant essentiellement l'UNEF, les syndicats « de lutte » (Solidaires, Confédération nationale du travail [CNT], FSE), les associations corporatives regroupées au sein de la FAGE ou de PDE ainsi que les organisations de droite (comme l'Union nationale interuniversitaire [UNI]), semble aujourd'hui se déliter.

Longtemps majoritaire, l'UNEF a été frappée, depuis la deuxième moitié des années 2000, par une série de scissions successives, lui faisant perdre sa première place au profit de la FAGE aux élections du CROUS de 2016 puis au scrutin indirect au CNESER de 2017 où elle recueille 34,5 % des voix (contre 38,5 % pour son concurrent). La même année, l'organisation est atteinte par un scandale de harcèlement sexuel d'ampleur révélé dans la presse. En 2019, ce sont 86 de ses responsables locaux et nationaux qui annoncent publiquement leur démission, dénonçant un trop grand investissement dans les séquences électorales au détriment des mouvements étudiants¹³. Ces préoccupations font écho aussi bien à la montée des associations (la FAGE, revendiquant expressément son apolitisme, remporte désormais plus de sièges aux scrutins que l'UNEF) qu'à la participation intermittente des syndicalistes de lutte aux consultations, attribuable parfois à une moindre implantation locale, parfois à une conjoncture de mobilisation, où elles et ils appellent au boycott des élections.

Le résultat de ces mutations est celui d'un moindre activisme électoral sur les campus : les campagnes durent moins longtemps et sont également moins concurrentielles. Par exemple, aux élections dans les conseils des UFR lilloises, l'UNEF se présentait encore dans six composantes en 2014-2015, contre aucune en 2018-2019. De même, la campagne des différentes listes, qui pouvait durer plus de deux semaines en 2012 ou en 2014, se limite actuellement à la veille et au jour même du vote. En parallèle, de nouveaux collectifs émergent avec comme intention spécifique la ridiculisation des élections étudiantes. En atteste la liste « Armée de Dumbledore », dont le nom rappelle l'œuvre de J. K. Rowling *Harry Potter*, qui s'est présentée aux élections des conseils de l'université Rennes 2 en 2015, en arrivant en deuxième place derrière une liste associative. Dans les colonnes du *Monde*, l'un de ses représentants attribue la réussite de ce nouveau collectif au fait que « les étudiants se sentent marginalisés par rapport à la démocratie universitaire, dans le sens où ils n'ont pas beaucoup de poids dans les conseils. La liste de l'Armée de Dumbledore est venue en expliquant que ces élections ne servaient à rien et ils ont voulu le montrer par l'absurde¹⁴ ». En 2018, le même collectif remporte les élections aux conseils centraux de la nouvelle communauté d'universités et d'établissements de l'Université Bretagne Loire (COMUE UBL) en déposant 17 autres listes aux noms plus farfelus les

¹³Voir Pech M.-E., 2019, « Démission collective de 86 membres de l'UNEF », *Le Figaro étudiant*, 19 mai (consulté le 30 septembre 2019).

¹⁴ Voir Geoffroy R., 2015 « L'Armée de Dumbledore, nouveau "vote contestataire" à Rennes 2 », *Le Monde*, 6 avril.

uns que les autres, dont « Un kebab à Rennes 2 » et « Fillon, rends l'argent », dans un scrutin marqué par un taux d'abstention particulièrement élevé (seul·e·s 1,16 % des inscrit·e·s se sont déplacé·e·s).

La concurrence d'autres formes d'engagement plus « valorisées »

Troisième mutation, d'autres formes d'engagement que l'investissement syndical ou électif semblent aujourd'hui être encouragées et valorisées par les universités. En effet, si l'on raisonne en termes de « rétributions du militantisme » et si l'on compare les mondes étudiant et professionnel, on remarque un décalage fondamental entre les compensations offertes aux délégué·e·s du personnel – disposant d'un « crédit d'heures leur permettant de maintenir leur rémunération pendant l'exercice de leurs fonctions » (Morder, 2020a, p. 75) – et les élu·e·s étudiant·e·s. Ces dernier·e·s ne disposent que de « rémunérations symboliques » (essentiellement la reconnaissance et la constitution d'un carnet d'adresses) mais cela ne va pas de pair avec l'accroissement de leur « “capital intellectuel” puisque aucune UE [unité d'enseignement] ou aucun ECTS¹⁵ ne leur était attribuée » jusqu'à une période récente (*ibid.*). La loi du 21 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté pourrait bien changer la donne, en introduisant des « avantages sélectifs » réservés aux représentant·e·s étudiant·e·s. Fortement souhaitée par la FAGE mais aussi par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ou Animafac (Testi, 2016), toutes deux créées par d'anciens militant·e·s de l'UNEF au cours des années 1990, cette loi établit en effet l'obligation, pour les universités, de mettre en place des dispositifs de reconnaissance de l'engagement associatif, sous la forme de validation d'UE comportant un certain nombre de crédits ECTS. Ces dispositifs varient néanmoins d'une université à une autre : Sorbonne Nouvelle réserve par exemple l'« UE engagements étudiants » aux seul·e·s élu·e·s, alors qu'à Paris Descartes il faut établir une candidature en ligne pour se voir attribuer des crédits ECTS dans le cadre d'une UE plus large appelée « Engagement ». Cette mesure, d'un point de vue électoral, ne semble pas encore avoir produit les effets escomptés, compte tenu des faibles taux de participation observés sur la période 2017-2020. Enfin, en encourageant plus généralement l'engagement associatif sous toutes ses formes (du service civique aux pompiers volontaires en passant par les réservistes de l'armée) et en inscrivant celui-ci dans une logique d'insertion professionnelle, la loi du 21 janvier 2017 et les dispositifs mis en place dans les universités pourraient, en modifiant le rapport au bénévolat, produire un délaissement ultérieur de l'engagement syndical – et *a fortiori* des fonctions électives – à l'université, certain·e·s jugeant plus « rentable » de s'investir en dehors d'un monde qui ne comporte déjà pas beaucoup de militant·e·s¹⁶ et qui constitue pour elles et eux un « moratoire » (voir *supra*). À ce titre, la première place de la FAGE aux derniers scrutins pourrait s'analyser comme une traduction électorale fragile (du fait de la faible participation) de la valorisation croissante, par

¹⁵ Crédits permettant de valider les UE.

¹⁶ Selon l'OVE, le taux de syndicalisation est de 2,8 % en 2013 contre à peine plus de 5 % au cours des années 1970 (Le Mazier *et al.*, 2014, p. 213-214).

l'institution plus que par les étudiant·e·s elles et eux-mêmes, d'un engagement associatif dépolitisé aux dépens d'un engagement syndical.

L'horizontalité comme horizon indépassable ?

L'ensemble des éléments avancés antérieurement confortent l'hypothèse d'une situation de « délégation ratée » (Le Mazier *et al.*, 2014), se traduisant par un détournement contemporain des activités électorales – bien que partiel et différencié – de la part des militant·e·s des organisations traditionnelles : même quand elles et ils mettent en avant leur position majoritaire, comme c'est le cas actuellement pour la FAGE, le décalage entre nombre d'adhésions et de participation aux scrutins est réel. Ainsi, la FAGE, qui revendique 200 000 membres dans les associations de son réseau, ne recueille, au mieux, que la moitié de votant·e·s lors des élections dans les CROUS (Morder, 2020a, p. 72). Reste l'interrogation sur les nouveaux collectifs, à l'image de l'« Armée de Dumbledore » citée précédemment. Ces derniers privilégient, de manière générale, les mouvements aux élections, l'horizontalité à la hiérarchie, participant à l'essor de ce que Geoffroy Pleyers et Brieg Capitaine (2016) appellent l'« engagement alter-activiste » des jeunes scolarisés. Ce qui frappe n'est pas tant la « nouveauté » des critiques, une fois de plus : Julie Le Mazier (2015, p. 68) rappelle ainsi que « les modes d'organisation informels et horizontaux dans les mouvements sociaux sont régulièrement rapportés à de nouvelles formes d'engagement, fondées sur le rejet des organisations hiérarchisées », alors que l'hypothèse est ancienne. Par exemple, en 1986 déjà, on dénombrait plus de participant·e·s « à Nanterre aux manifestations, dans les AG centrales ou d'UFR qu'il n'y aura de votants aux élections d'UFR et d'université qui suivirent » (Morder, 2020a, p. 72). La création de SUD Étudiant (aujourd'hui Solidaires) en 1995 ou de la FSE en 2000 témoignent d'ailleurs de l'émergence d'organisations dites « de lutte » par opposition à celles plus favorables à une citoyenneté institutionnelle, sans pour autant s'exclure du jeu démocratique universitaire en période ordinaire (voir *supra*). En parallèle, d'autres étudiant·e·s, davantage radicaux·les, ont toujours exprimé les plus grandes réserves vis-à-vis de la participation syndicale – de lutte ou non – aux élections : pour preuve, ce tract autonome intitulé « Jaune : le syndicat traître », distribué à Paris Nanterre en 2009, dans lequel il est écrit que « la “majorité” qu'elle [l'UNEF] se targue [alors] de représenter n'est que la majorité des à-peine 2 % des étudiants qui se déplacent pour voter aux élections, pour la simple et bonne raison que l'UNEF, en fait de majorité, n'a que celle de l'apparence, que son budget lui octroie... L'étudiant moyen se contrefout [*sic*] autant de l'UNEF que les militants réels de terrain la conspuent par son inertie et ses trahisons à répétition ». Ce qui frappe est plutôt l'ampleur du phénomène : l'« électoralisme » est de plus en plus pointé du doigt, voire « détourné » à des fins humoristiques, amplifiant le phénomène abstentionniste.

Conclusion

Repartant de notre hypothèse de départ, à savoir la non-mobilisation comme clé explicative de la non-

participation, nous sommes en mesure d'affirmer que le déplacement d'une citoyenneté « institutionnelle » vers une citoyenneté « en mouvement » concerne moins l'ensemble des étudiant·e·s que certain·e·s activistes, dans une nouvelle configuration conjuguant luttes sociales, crises syndicales et remaniement de la gouvernance universitaire, laissant pour compte des scrutins destinés, en l'absence de mesures incitatives, à une désertification croissante. Au-delà de cette question spécifique au monde étudiant, nous ouvrons une piste plus générale concernant la prise à témoin des urnes pour expliquer les transformations contemporaines des modes de participation des jeunes. Sans nier l'existence d'effets de génération (Tiberj, 2017), il s'agit de réinscrire les pratiques de participation – ici le vote étudiant – dans les cadres institutionnels et sociaux dans lesquels elles sont produites. Nous avons ainsi souligné que dans les établissements d'enseignement supérieur français peuvent se conjuguer un faible sentiment d'intégration, de nouvelles modalités de cogestion rendant difficile la compréhension des enjeux électoraux et une faible influence des organisations étudiantes, ce qui favorise l'autoexclusion du public universitaire. Il convient également, comme le remarque Vincent Tiberj, de dissocier les déclarations de participation à un mode d'action et l'acceptation de ce dernier, la première étant fortement corrélée aux possibilités offertes aux individus, une dimension centrale s'agissant par exemple du champ professionnel (Blavier *et al.*, 2020). Le contexte actuel, marqué par le développement de mobilisations extra-institutionnelles et par le rôle central occupé par des activistes étudiant·e·s dans l'impulsion de ces dernières – que l'on pense à Nuit debout (Collectif d'enquête, 2017), aux ZAD ou aux marches pour le climat –, diversifie l'offre de participation à des modes d'action peu « conventionnels ». À l'opposé, le délitement syndical étudiant rend le vote aux scrutins universitaires encore plus improbable.

Bibliographie

Bérourd S., Dupuy C., Kahmann M., Yon K., 2019, « Jeunes et engagements au travail. Une génération asyndicale ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 82, p. 7-25.

Blavier P., Haute T., Penissat É., 2020, « Du vote professionnel à la grève. Les inégalités de participation en entreprise », *Revue française de science politique*, n° 3-4, vol. 70, p. 443-469.

Boussard I., 1974, « La participation des étudiants aux élections universitaires en France (1970-1973) », *Revue française de science politique*, n° 5, vol. 24, p. 940-965.

Boussard I., 1980, « Les étudiants et la participation. Les élections aux Conseils d'U.E.R. et d'Universités », *Revue française de sociologie*, n° 21, p. 77-96.

Braconnier C., Coulmont B., Dormagen J.-Y., 2017, « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale. Chute de la participation et augmentation des inégalités électorales au printemps 2017 », *Revue française de science politique*, n° 6, vol. 67, p. 1023-1040.

Braconnier C., Dormagen J.-Y., 2007, *La démocratie de l'abstention*, Paris, Gallimard.

Collectif d'enquête, 2017, « Déclassement sectoriel et rassemblement public. Éléments de sociographie de Nuit Debout place de la République », *Revue française de science politique*, n° 4, vol. 67, p. 675-693.

Côme T., Morder R. (dir.), 2009, *Les engagements des étudiants. Formes collectives et organisées d'une identité étudiante*, Rapport pour l'Observatoire national de la vie étudiante.

Haute T., 2020, « Voter ou non aux élections étudiantes : intérêts et limites d'une enquête par questionnaire localisée », *Les cahiers du GERME*, n°33, URL : www.germe-inform.fr/?p=4102

Haute T., 2014, *La répartition localisée des résultats aux élections étudiantes universitaires*, mémoire de Master 2 en science politique, Université Lille 2.

Kunian F., 2004, *Étude sur la participation des étudiants aux élections universitaires*, Rapport de l'association Civisme et démocratie (CIDEM).

Lardeux L., 2016, « L'engagement des jeunes : stabilité et (r)évolutions », *L'école des parents*, Supplément au n° 619, p. 79-97.

Le Bart C., 2001, « Élections étudiantes », in Perrineau P., Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, p. 363-365.

Le Bart C., Merle P., 1997, *La citoyenneté étudiante. Intégration, participation, mobilisation*, Paris, PUF.

Le Mazier J., 2015, « “Pas de mouvement sans AG” » : les conditions d'appropriation de l'assemblée générale dans les mobilisations étudiantes en France (2006-2010). Contribution à l'étude des répertoires contestataires », Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1.

Le Mazier J., Testi J., Vila R., 2014, « Les voies multiples de la représentation en situation de délégation ratée : agir au nom des étudiants », in Mazeaud A. (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, PUR, p. 213-227.

Lebaron F., 2012, « L'abstention est-elle une “pathologie sociale” ? », *Savoir/Agir*, n° 19, p. 99-105.

Legois J.-P., Marchal M., Morder R. (coord.), 2020, *Démocratie et citoyennetés étudiantes depuis 1968*, Paris, Syllepse.

Michon S., 2008, « Les effets des contextes d'études sur la politisation », *Revue française de pédagogie*, n° 163, p. 63-75.

Morder R., 2020a, « Étudiants en élections », in Legois J.-P., Marchal M., Morder R. (coord.), 2020, *Démocratie et citoyennetés étudiantes depuis 1968*, Paris, Syllepse.

- Morder R., 2020b, « Un quart de siècle de mouvements étudiants Permanences et mutations », *Agora Débats/Jeunesses*, 2020/3, n°86, p. 127-141.
- Muxel A., Catzaras N., Chiche J., Maurer S., Tiberj V., 2004, *Les étudiants de Sciences Po. Leurs idées, leurs valeurs, leurs cultures politiques*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Muxel A., 2001, *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Norris P., 2002, *Democratic Phoenix. Reinventing Political Activism*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Peugny C., 2015, « Pour une prise en compte des clivages au sein des classes populaires. La participation politique des ouvriers et des employés », *Revue française de science politique*, n° 5-6, vol. 65, p. 735-759.
- Pleyers G., Capitaine B., 2016, « Introduction. Alteractivisme : comprendre l'engagement des jeunes », *Agora débats/jeunesses*, n°73, p. 49-59.
- Poucet B., Valence D. (dir.), 2016, *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR.
- Stuppia P., 2014, Les tracts du mouvement « anti-CPE » de 2006 : sociologie d'une technologie militante, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1.
- Stuppia P., 2020, *2006 : une victoire étudiante ? Le mouvement anti-CPE et ses tracts*, Paris, Syllepse.
- Testi J., 2016, « La reconnaissance académique de l'engagement bénévole des étudiants », *Éducation et socialisation* [en ligne], n° 41.
- Thoury C., 2016, « Engagements étudiants et sentiment d'intégration », *OVE Infos*, n° 33.
- Tiberj V., 2017, *Les citoyens qui viennent. Comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Paris, PUF.